



* POLLIGNAY

Chanson du 1er mai

De bon matin, me lèverai
A la rosée du joli mois de Mai
De bon matin, me lèverai
A la rosée, à la rosée

Dans mon jardin je descendrai...
Un beau bouquet j'y cueillerai...
Quelques violettes j'y joindrai...
Avec quoi donc je le lierai...
Avec un fil d'or si j'en ai...
A ma mignonne je l'offrirai...
Mais par qui donc je l'enverrai...
Par un petit valet que j'ai...
S'il ne veut y aller, j'irai...
Dessus mon coeur je le mettrai...
En le mettant je l'embrasserai...

mathieu

N.4 AVRIL 84

Notre prochain bulletin paraîtra vers le 14 juillet, envoyez nous vos articles aussi brefs que possible, avant le 25 juin, dernier délai, à

Conseil Municipal

Lors de sa réunion du 9 mars, le conseil municipal a :

- voté le budget primitif de l'exercice 1984 s'élevant pour la section fonctionnement à :

DEPENSES :

- Denrées et fournitures.....	110 300
- Frais de personnel.....	589 200
- Impôts et taxes.....	2 000
- Travaux et services extérieurs.....	299 700
- Participations et contingents.....	210 500
- Allocations et subventions.....	25 000
- Frais de gestion générale.....	106 418
- Frais financiers.....	126 650
- Prélèvements pour investissement.....	133 300

1 603 068 Frs

RECETTES :

- Produits d'exploitation.....	43 600
- Produits domaniaux.....	14 000
- Recouvrements et subventions.....	6 500
- Dotation Globale de Fonctionnement.....	835 351
- Impôts indirects.....	22 500
- Impôts directs autres que contributions...	19 215
- Contributions directes.....	661 902

1 603 068 Frs

Pour la section investissement à :

DEPENSES :

- Remboursements des emprunts.....	98 100
- Acquisition de biens.....	23 000
- Travaux et bâtiments.....	318 000

439 100 Frs

RECETTES :

- Subventions d'équipement, dons et legs....	105 800
- Prélèvements sur fonctionnement.....	133 300
- Produit des emprunts.....	200 000

439 100 Frs

- examiné et voté les taux des 4 taxes directes. Une majoration de l'ordre de 3 % a été décidée. Les taux fixés pour cette année sont :

		Moyenne Nationale	Moyenne Départementale
- Taxe d'habitation	: 5,02 %	11,23	15,69

- examiné et voté les taux des 4 taxes directes. Une majoration de l'ordre de 3 % a été décidée. Les taux fixés cette année sont :

		Moyenne Nationale	Moyenne Départementale
- Taxe d'habitation	: 5,02 %	11,23 %	15,69 %
- foncier bâti	: 6,25 %	13,11 %	15,05 %
- foncier non bâti	: 33,67 %	35,55 %	29,75 %
- taxe professionnelle	: 8,01 %	12,46 %	-

La totalité de la masse fiscale pour 1984 s'élèvera à 616 901 Frs, ce qui représente + 23 % de la masse fiscale 1983.

Ces 23 % s'expliquent par :

- Une augmentation de 3 % des taux d'impôt décidée par le conseil
- L'augmentation du nombre des contribuables
- Par suite d'un décret ministériel, l'exonération du foncier bâti prévue pour une durée de 20 ans est ramenée à 15 ans, d'où un bon nombre de foyers touchés par cette fin d'exonération.

(Nous ne saurions trop vous conseiller de vérifier si vous n'entrez pas dans cette catégorie).

- décidé d'allouer au Receveur Municipal, l'indemnité de conseil suivant les nouveaux taux.

- décidé de régler les croits d'auteurs à l'occasion des fêtes organisées par le Sou des Ecoles ainsi que du bal du 14 juillet organisé par les sapeurs-pompiers ; ces manifestations étant faites sous l'égide de la Municipalité.

- décidé de fixer à 55 F le m², la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes selon la loi de finances de 1984.

- donné son accord pour l'approbation par le Conseil Général, du classement dans la voirie départementale des VC 1 à ST PIERRE LA PALUD, des sections des VC 5 et 1 à PDLIONNAY, sur une longueur totale de 4.439 mètres.

- décidé d'allouer dès à présent, la subvention annuelle au syndicat paragrêle.

- Madame CHAVAND indique qu'après contact auprès de la Direction de la Bibliothèque Centrale de Prêt de Rhône, celle-ci accepterait de prendre en charge pour un montant d'environ 25.000 F de matériels si un projet de création de bibliothèque municipale intervenait rapidement dans un local communal.

Ce projet est accepté et une étude sera faite pour l'implantation de cette activité au rez-de-chaussée de la maison Rivoire.

- Monsieur DUCLOS indique qu'une révision complète du S.D.A.U, doit être faite en raison des modifications qui doivent être apportées, notamment en ce qui concerne l'emprise du CD 30 sur différentes communes. Monsieur FOUGEROUSE et monsieur DUCLOS sont désignés en qualité de délégués de la commune.

S I V O M DES MONTS DU LYONNAISOUVERTURE D'UN GOLF MINIATURE
=====

Le Samedi 31 MARS prochain le SIVOM met en service un MINI-GOLF de 18 trous à la piscine intercommunale du Michon à VAUGNERAY.

Ouverture tous les jours aux heures d'ouverture de la piscine, y compris le Dimanche toute la journée.

TARIF : ADULTES..... 10 Frs
 ENFANTS (moins de 12 ans)..... 5 Frs

Billets à la caisse de la piscine où sont également délivrés les accessoires nécessaires.

Syndicat Intercommunal pour la protection Sociales des Personnes Agées

- Décide l'achat de la villa Declercq pour permettre l'agrandissement de la Maison de Retraite. Cet investissement ne constituera pas une charge pour le syndicat, les annuités étant entièrement pris en charge par la Maison de Retraite. Cette opération en augmentera la capacité de 5 chambres, plus des entrepôts indispensables.
- Le budget primitif du Syndicat s'élève pour 1984 à 311 727 Frs pour le fonctionnement et 1 087 297 Frs pour l'investissement.
- Les crédits du PAP 15 n'ayant pas été renouvelés, le Syndicat se voit dans l'obligation de financer ces actions par voie d'imposition, ce qui représente une augmentation de 0,3 % de la masse fiscale.

Le Centre de Soins Infirmiers des Monts du Lyonnais

Route de Malval Vaugneray, tél 845.81.79

... assure tous les soins infirmiers, aussi bien à sa permanence qu'à domicile.

Aidez-le en envoyant dès à présent votre cotisation (20 frs minimum) au CCP Lyon 4318-08 E

Dans le cadre de ses soirées information sur la santé, le Centre organise un débat sur la PHYTOTHERAPIE (médecine par les plantes)...

le jeudi 25 mai, 20 h30
salle des fêtes de Vaugneray

Le Maire rappelle que la divagation des chiens est formellement interdite en vertu des dispositions législatives ou réglementaires ci-après :

1° - Arrêté préfectoral n° 682/81 du 4 septembre 1981 et notamment l'article 1er qui dispose :

Les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique, dans les champs et dans les bois, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître ou ne présentant pas de tatouage d'identification seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de quatre jours ouvrables et francs s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire reste inconnu. Le délai est porté à huit jours pour les chiens et chats avec collier ou pour les chiens portant la marque de leur maître ou un tatouage d'identification.

Doit être considéré comme errant tout chien ou chat inconnu et non immédiatement sous la surveillance de leur maître.

2° - Article 213 du Code Rural, modifié par l'art. 12-1 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, il est fait obligation aux Maires de capturer les chiens errants et d'abattre les animaux non identifiés dans un délai de quatre jours ouvrables et francs après la capture.

3° - Aux termes de l'art. 99-6 de l'arrêté préfectoral n° 329-80 du 10 avril 1980 portant règlement sanitaire départemental :

"il est interdit de laisser vaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés ;

"il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs et jardins ;

"les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse".

4° - L'art. 374-3° du code rural permet de sanctionner ceux qui auront contrevenu aux arrêtés réglementaires concernant la divagation des chiens.

Au code pénal, l'article R 30-7° permet de sanctionner ceux qui auraient laissé divaguer des animaux malfaisants ou féroces ainsi que ceux qui auraient excité ou n'auront pas retenu leurs chiens lorsqu'ils attaquent ou poursuivent les passants, quand bien même il n'en serait résulté aucun mal ni dommage ; l'article R 34-2° permet de sanctionner ceux qui auront occasionné la mort ou la blessure des animaux ou des bestiaux appartenant à autrui, par l'effet de la divagation d'animaux malfaisants ou féroces.

Je souhaite enfin que les propriétaires ainsi informés prennent conscience de la responsabilité que représente la possession d'un chien.

Affaires Sociales

Permanences des assistantes sociales du canton :

- Madame TEMPERE, régime général,
- Madame DOUCWT, régime agricole, peuvent-être consultées le mardi matin en mairie de Vaugneray.

Médecins de garde:

Une liste complète des médecins de garde pour tous les week-ends de l'année peut être consultée en permanence à la grille ou à la mairie.

Transport TCL

Conséquences des limitations d'augmentation des tarifs voyageurs par le commissaire de la République : les TCL se voient dans l'obligation de réduire les parcours les moins fréquentés. C'est pourquoi le syndicat des transports Courly, nous informe de la suppression des cars du dimanche matin malgré notre intervention auprès de M. Barriol, Conseiller général et membre de ce syndicat. Cette disposition entre en vigueur à partir du 1 avril.

Maisons fleuries

Dans le cadre de la Campagne "Fleurissons la France", la municipalité décide d'organiser un concours local de fleurissement des maisons, fermes, balcons, etc...

Les lauréats se verront attribués de nombreux prix en nature.

Une commission de jury passera dans le courant du moins d'août.

Si vous désirez participer à ce concours, faites-vous inscrire en mairie avant le 14 juillet.

Que la sécheresse soit moins sévère qu'en 83 et vive le village fleuri !

Benne à ordures

Une benne de ramassage des ordures encombrantes sera mise gratuitement à la disposition des habitants de la commune

du 20 avril au 5 mai

Sur la place de la bascule.

Salle Jourdan

Sociétés locales "ATTENTION" :

Souvent, plusieurs groupes prévoient leur rendez-vous pour le même jour. Pour éviter tout malentendu sur l'occupation de la salle Jourdan, ne manquer pas d'inscrire vos dates de réunion longtemps à l'avance, sur le calendrier de ladite Salle.

Pour la clé, s'adresser à notre futur garde-champêtre.

MAISON DE RETRAITE

FETE ANNUELLE DU 20 MAI

La Maison de Retraite Intercommunale Jean Villard organise DIMANCHE 20 MAI, de 14 h à 18 h30, sa fête annuelle.

Elle vous la propose conjointement avec l'Association "Les Mandrières" -association des Résidents et Amis de la maison-.

Dans une ambiance musicale, les personnes âgées et le personnel vous présenteront les travaux manuels qu'ils ont réalisés.

Des jeux variés et nombreux vous permettront de tenter votre chance, ou de mettre à l'épreuve votre perspicacité ou votre adresse.

Un buffet constitué de pâtisserie confectionnée dans l'établissement et une buvette permettront aux familles de profiter du divertissement qui leur sera gracieusement offert.

Les enfants sont tout particulièrement invités et le meilleur accueil leur sera réservé : cadeaux, jeux adaptés à leur âge...

Nous vous invitons à venir nombreux.
D'avance, merci.

APPEL A DES BENEVOLES

Afin d'assurer une présence encore meilleure auprès des personnes âgées et, notamment de celles qui ont peu de famille, la Maison de Retraite propose à celles et ceux d'entre vous qui auraient un peu de temps libre et l'intention de l'offrir en vue du mieux être des personnes qu'elle héberge, de bien vouloir, se faire connaître en téléphonant au Directeur de l'établissement, au :

848. 11. 75

Votre concours peut prendre des formes très diverses telles que :

- participation à l'animation générale : jeux de société, projection de diapositives, travaux manuels, goûters, rencontres...
- visites d'amitié,
- parrainage,
- sorties

Syndicat Agricole

Le Conseil d'Administration élu lors de l'assemblée générale du 17 janvier 1984 a tenu deux réunions de travail au cours desquelles les orientations et les axes de réflexion ont été déterminés.

Il a été mis en évidence que la défense du revenu des producteurs est notre premier souci. Tâche difficile à une époque où le budget des ménages compresse de plus en plus les dépenses liées à l'alimentation au profit de celles consacrées aux loisirs ou à la voiture...

Sur un plan local, la nécessité impérieuse d'assurer l'avenir de l'agriculture est une préoccupation de premier ordre. En effet, d'après une enquête récente, l'âge moyen des agriculteurs de Pollionnay est de 56 ans. Il est donc prévisible que dans les années à venir, de nombreux agriculteurs seront en âge de bénéficier d'une retraite bien méritée, le problème étant là de leur assurer des moyens financiers suffisants pour leur permettre de cesser toute activité agricole.

Dans le même temps, promouvoir l'installation de jeunes agriculteurs est évident, car c'est bien ainsi la seule garantie véritable de sauvegarder le cadre rural de Pollionnay auquel chaque habitant est attaché.

Des aides incitatives à la location avec Bail ; à des échanges de parcelles, à des travaux de drainage ou d'irrigation pourraient être envisagées, de même qu'une opération de restructuration agricole dont le but ne serait pas de supprimer des emplois mais d'en créer de nouveaux...

Une réflexion parmi d'autres : l'agriculture de plein emploi a encore toute sa place à Pollionnay et est l'élément indispensable tant pour assurer la solidarité entre agriculteurs que pour créer le dynamisme dont elle a tant besoin pour évoluer.

Par ailleurs, suite à l'enquête communale de l'été 1983, il ressort que la création d'un "dépôt-vente" de produits locaux suscite l'intérêt de nombreux répondants. Les intérêts de cette généreuse idée sont multiples :

- Moyen d'écoulement des productions locales en circuit court.
- Contact privilégié producteur-consommateur.
- Meilleure connaissance entre agriculteurs et habitants de Pollionnay.
- Animation particulière du village.
- Une raison de plus pour certains de faire ses courses à Pollionnay.
- etc.

Les problèmes posés sont tout aussi nombreux :

- Eventail de produits suffisamment large pour intéresser.
- Problème d'emplacement d'un lieu de vente.
- La municipalité accepterait-elle la location d'un local ?
- Relations ou concurrence par rapport au commerce déjà existant.
- Le nombre réduit d'habitant de Pollionnay ne constitue pas forcément un pôle suffisant de consommation...
- Les auteurs des réponses favorables à cette idée viendraient-ils vraiment et régulièrement ?

Pour toutes remarques ou suggestions, deux adresses :

- Michel JASSERAND "Les Présles" Tél : 848.10.05 Secrétaire
- Robert RAVEL "La Garnière" Tél : 848.13.97 Président

Association Sportive et Culturelle.

Section Football

Bien que la saison 83-84 touche à sa fin, il est encore trop tôt pour en dresser le bilan. Tous nos joueurs ont donné le meilleur d'eux-mêmes sur les stades alentour.

Le samedi 9 juin, nous cloterons 83-84 par notre tournoi, dès 14 h au stade: venez nombreux ! Si les émotions sportives creusent, buvette et casse-croûte seront là pour vous soutenir.

Mais pensent à la prochaine saison. Nous comptons sur tous les jeunes de Pollionnay pour étoffer nos équipes. Les enfants nés avant le 1^{er} août 78 seront admis à l'entraînement :

nés entre le 1-8-76 et le 31-7-78, ils seront débutants,

nés entre le 1-8-74 et le 31-7-76, ils seront poussins,

nés entre le 1-8-72 et le 31-7-74, ils seront pupilles.

Tous les joueurs nés avant le 1-8-68, juniors ou séniors, voire vétérans formeront l'équipe " séniors ".

Jean Bliem est à la recherche de bonnes volontés pour l'aider à assurer l'entraînement du mercredi après-midi, et pour se charger de façon quasi permanente, des accompagnements du samedi pour nos équipes de poussins à 7 et de pupilles à 7. Il est indispensable d'avoir un responsable par équipe. N'oublions pas que l'entraînement du mercredi n'est pas une garderie, tous les parents doivent se sentir concernés et participer ! N'hésitez pas, si vous le désirez, à téléphoner à J. Bliem.

848.11.72

Bibliothèque-Animation

A la suite de l'information parue dans le bulletin municipal de janvier, une assemblée générale d'une cinquantaine de personnes, réunie le samedi 24 mars à la Mairie a donné naissance à une section "Animation-Bibliothèque" au sein de l'association Sportive et Culturelle.

Cette section souhaite promouvoir l'animation du village et, dans ce cadre, mettre en place une bibliothèque municipale.

Le bureau élu se compose de la manière suivante :

- Président : Goepfert Yves.
- Vices présidents : Marignier Arlette et Beaumont Roger.
- Secrétaires : Gallone Elisabeth et Jasserand Jean-Paul.
- Trésoriers : Ameil Marc et Janin-Thivos Mireille.

La bibliothèque sera soutenue dans son fonctionnement par la Bibliothèque Centrale de Prêt du Rhône qui assurera en permanence un choix de 500 livres environ.

Les locaux devant abriter la section sont prêtés par la municipalité dans la succession Rivoire au coeur du village. Nous faisons appel à votre ENTHOUSIASME et à vos talents pour en assurer l'indispensable rajeunissement. Les volontaires peuvent s'adresser à M. Goepfert, les Mandrières, tél : 848.11.71.

Par ailleurs, les dons de mobilier (tables, chaises, rangements décoration...) et de livres seront les bien-venus. N'oublions pas que pour s'épanouir, la section aura besoin du soutien et de la participation de tous et de chacun !

Le bulletin municipal se fera l'écho de nos activités.

Comité des Fêtes

Aux chasseurs et à leurs amis ! Retenez les dates des 12 mai, à partir de 14 heures et du 13 mai de 9 heures à 21 heures pour le Ball-Trap du Comité des Fêtes qui se déroulait auparavant fin août. La proximité de la foire, ainsi que la période des vacances ont amené les organisateurs à en modifier la date.

Nous espérons que vous serez nombreux à ce premier rendez-vous, seule source de revenus du Comité des Fêtes qui, dans la mesure de ses moyens aide les autres sociétés qui en font la demande.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans la rédaction du bulletin du comité des fêtes paru en début d'année.

Pour le téléphone de l'école Publique, lire le numéro :
848.10.60

Club du 3eme Age - " Le Tilleul ".

Comme chaque année, le 14 juillet sera le grand rassemblement de tous les amis du club qui trouveront à ses comptoirs les travaux confectionnés pendant l'hiver, les gateaux " maison " que prépareront les dames, la buvette tenue par les messieurs et sa tombola où l'on essaie de trouver des lots qui fassent plaisir à recevoir.

Nous vous solliciteront en temps utile.

' Histoire à l'Ecole

Dans le cadre de l'approche du passé à travers le vécu historique du village, l'école recherche des documents photographiques anciens sur la commune de Pollionnay et sur les activités qui se déroulaient dans le pays (travaux des champs, artisanat etc).

Afin d'éviter tout risque de détérioration, je me propose de photographier les documents que vous voudrez bien me signaler. Ainsi les enfants pourront travailler à partir de copies photographiques sans risque de les abîmer et sans vous déposséder des originaux.

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter l'école
au 848-10-60 . Roger Beaumont.

Dance Folklorique

Les activités de la dance folklorique se poursuivront au 3eme trimestre. Première seance le mercredi 18 avril (18 h 30 - 20 h 30) salle paroissiale, puis tous les quinze jours. Il n'est jamais trop tard pour commencer. Avis aux amateurs.

Classes en 4

Une année d'animation se termine, ces rencontres nous ont permis de renforcer nos amitiés et de mieux connaître les habitants de Pollionnay.

A tous, nous disons un grand merci pour leur accueil et leur participation à toutes nos fêtes.

Le dimanche 29 avril, nous passons le drapeau aux classes en 5, avec au programme : messe, défilé, vin d'honneur, banquet.
Rendez-vous à tous ce jour là...